

2023



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Union Départementale des Associations Familiales du Pas-de-Calais



Udaf 62 - 16 boulevard Carnot - 62000 ARRAS
udaf62@wanadoo.fr - 03 21 71 83 84 - www.udaf62.fr



SOMMAIRE

Gouvernance et organigramme	3
L'Udaf 62	4
Rapport institutionnel	5
Communication digitale	8
Médaille de l'Enfance et des Familles	11
Médiation Familiale	12
Autour de la Médiation Familiale	15
Accompagnement Budgétaire	17
Développement de la lecture	20
Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux	23

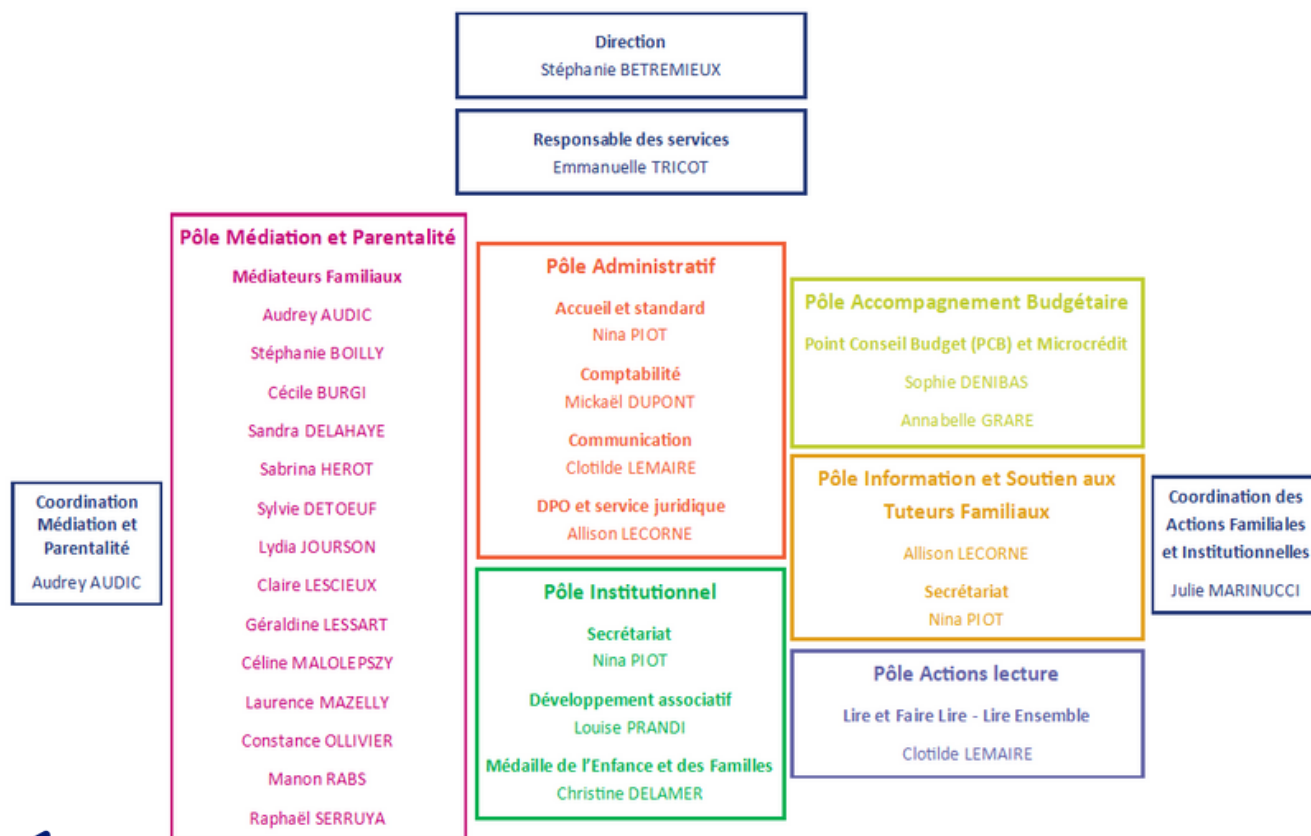




LA GOUVERNANCE



L'ORGANIGRAMME





L'UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

La loi attribue aux Unions la prérogative de **représenter officiellement les familles dans les territoires**, notamment le département. Le caractère transversal de la politique familiale se retrouve dans la diversité des domaines d'intervention de l'Udaf 62 : protection sociale, santé, vieillesse, handicap, droit de la famille et protection de l'enfance, éducation, logement, développement durable, défense des consommateurs...

La légitimité de notre action est inscrite dans l'article L.211-3 du code d'action sociale et des familles : « L'Union nationale et les Unions départementales des associations familiales sont habilitées, sans préjudice de tous les droits et prérogatives pouvant résulter de leurs Statuts, à :

- **Donner avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des Familles ;**
- **Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des Familles (...)** ;
- **Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge ;**
- **Exercer devant les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique (...)** ».



**LE PORTE-PAROLE
DES FAMILLES DU
PAS-DE-CALAIS**

UN RÉSEAU

13 mouvements

78 associations

- 30 associations à but général
- 37 associations à but spécifique
- 11 associations indépendantes

7679 familles

dont 6122 adhérents





RAPPORT INSTITUTIONNEL

REPRÉSENTATION FAMILIALE

L'Udaf 62 assure une mission de représentation officielle des familles reconnue par la loi. Elle propose des délégués aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institutionnels de l'Etat, et est experte de la thématique familiale, intervenant au cœur de nombreuses autres thématiques : logement, santé, éducation, budget...

Les sièges attribués à l'Udaf peuvent être décidés par la Loi, ou bien par délibération, ou encore au travers de relations partenariales. Le format des instances et des mandats exercés est extrêmement variable d'une structure à l'autre.

Les représentants sont le plus souvent des bénévoles, adhérents du mouvement familial. Ils exercent leurs missions dans le respect de la charte d'engagements réciproques qui les lie à l'Udaf.

Ils sont choisis grâce à une procédure d'appels à candidatures, envoyés aux associations familiales agréées.

LES APPELS A CANDIDATURE 2023

16 Procédures d'appels à candidatures pour 74 postes à pourvoir ont été lancées en 2023:

Deux de ces appels ont concerné les Représentants des usagers en Commission des usagers pour un total de 52 postes à pourvoir (2 postes de titulaires et 50 de suppléants). L'Udaf 62 n'a pu pourvoir qu'à un poste de titulaire. Les postes de suppléants étant peu convoités par les bénévoles.

Cette année a également été marquée par un renouvellement de nos représentants dans 6 CCAS et CIAS. Deux d'entre eux n'ont pu être pourvus.

Les autres instances pourvues cette année ont été:

- L'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)
- La Commission de surendettement
- Le comité de pilotage du Schéma Départemental de Service aux Familles CP SDSF)
- le CESER via un appel à candidature de l'Uraf HdF





RAPPORT INSTITUTIONNEL

REPRÉSENTATION FAMILIALE

La moyenne d'âge des représentants reste sensiblement la même que pour 2022, soit 66 ans

L'Udaf 62 parvient, sur les postes clés, à proposer des représentants familiaux formés et engagés. Les difficultés sont toujours prégnantes sur les postes de suppléants.

Par conséquent, le défi est de valoriser davantage le rôle des suppléants, en les associant à la vie de la représentation familiale.

Trop souvent, les suppléants sont isolés et appelés en "dernière minute" pour garantir un quorum, sans avoir pu mener en concertation avec le titulaire une réflexion partagée sur les orientations à porter en qualité de représentant familial.

Le groupe Caf de l'Udaf 62, remanié suite aux dernières désignations, a intégré dans un collectif de travail les suppléants et chaque titulaire s'est engagé à laisser siéger son suppléant, afin de l'acculturer au mécanisme de la représentation en conseil d'administration d'une caisse de sécurité sociale. Cette disposition a pour autre levier de limiter l'absentéisme et d'assurer une réelle représentativité du mouvement familial au sein de cette instance. Cette pratique doit encore être diffusée dans les autres représentations familiales.

La Conférence de rentrée du 18 janvier 2023 a permis de faire un focus sur le bénévolat et de soulever des questions à enjeux pour le devenir du bénévolat:

- On manque de bénévoles acceptant de prendre des responsabilités, il y a des difficultés pour certains bénévoles à se faire remplacer
- Le manque de reconnaissance, de formation et de valorisation sont des désincitations pour les bénévoles, de même le manque d'opportunité de professionnalisation pour les jeunes et des femmes revenant sur le marché du travail
- Les prises en charge des frais sont souvent insuffisantes et créent des inégalités de recrutement
- Les relations bénévoles et salariés sont difficiles quand il n'y a pas de règles claires et que les statuts sont flous et qu'on constate une invisibilité du bénévolat auprès des usagers et des professionnels
- Il y a des coupures entre bénévoles élus et bénévoles agissant
- Les bénévoles ont souvent le sentiment d'être utilisés, obligés de faire face à des situations qui exigent une réponse parce que les bénéficiaires potentiels sont en difficulté
- Le recul de l'âge de la retraite aura peut-être des effets négatifs sur l'engagement
- Est-ce du travail ? est-ce du loisir ? On peut parler d'une extension du domaine du travail bénévole. Il y a un trouble dans la catégorie de pensée « travail » : une aidante familiale ? un stagiaire ? un fonctionnaire ou un salarié du privé qui en fait plus que ce qu'exige son contrat.... quid de l'aide familiale?





RAPPORT INSTITUTIONNEL

DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF

Pour soutenir sa visibilité, l'Udaf a maintenu son ambition de proposer des temps réflexifs et de dialogue à destination des familles, bénévoles et salariés du territoire

Ces temps se sont concrétisés sous la forme de conférences ouvertes au grand public.

Avec celle de janvier sur le bénévolat, deux autres conférences ont pu être proposées sur les thèmes suivants:

- *Consommation, comment trouver l'équilibre en familles?* : La conférence s'est déroulée le 22 mars 2023 et sont intervenus, le Directeur adjoint de la Banque de France 62 ainsi que la Directrice adjointe de l'ADAC
- *Etre aidant, c'est cheminer avec son proche...*: Plusieurs tables rondes étaient proposées avec un accent mis sur les témoignages d'aidants familiaux.

En 2024, des manifestations de ce type seront de nouveau proposées sur des problématiques qui intéressent voire préoccupent les familles.

Du côté de la Région Hauts-de-France

L'Uraf HdF a fait le constat fin 2022 de son manque de visibilité et de sa difficulté à exister sur la scène associative régionale.

En accord avec les 5 Udaf de la Région et avec l'appui du Mouvement associatif par le biais d'un DLA, l'Uraf a engagé des travaux pour se doter d'un projet stratégique qui soit à la fois une déclinaison régionale du projet stratégique national, mais également un outil de renforcement du réseau familial.

4 axes ont ainsi été dégagés:

- **Axe 1:** assurer pleinement notre fonction de tête de réseau
- **Axe2:** Promouvoir l'engagement associatif familial du réseau
- **Axe 3:** Assurer l'animation du réseau des Udaf
- **Axe 4:** Mutualiser les ressources et développer la formation

Du côté des associations familiales

Le 6 novembre 2023, **la Commission DVA s'est engagée dans une démarche dite d'aller-vers** les associations familiales les plus éloignées du réseau.

Il s'agissait d'identifier les causes de cette mise à distance et du manque de communication entre ces associations familiales et l'Udaf.

La commission DVA a ainsi proposé des actions de reprise de lien. Des binômes de membres de la commission et de salariés ont été constitués et ont proposé des rendez-vous avec les représentants des associations familiales directement sur site. Ces premiers contacts se sont avérés très positifs et ont permis de mieux appréhender les difficultés rencontrées par les bénévoles associatifs sur le terrain. Ce travail devra se clôturer en 2024 et permettra de dégager des pistes d'amélioration de notre communication à destination des associations familiales du réseau.





COMMUNICATION DIGITALE

SITE INTERNET

LES ACTUALITÉS DE L'UDAF 62

Proche de vous, l'Union Départementale des Associations familiales du Pas-de-Calais vous informe de ses actions et de toute l'actualité concernant la vie des familles et des associations qui œuvrent pour le bien-être des familles de notre département.

24 articles ont été publiés sur le site Internet de l'Udaf 62 en 2023.

- 02/01 Voeux 2023 et annonce de la conférence Si les bénévoles faisaient grève, la France s'arrêterait
- 11/01 Ateliers de parole d'enfants de parents séparés
- 12/01 Info Tuteurs Familiaux - Don du sang, don et prélèvement d'organes
- 13/01 Communiqué de Presse Udaf62 - Si les bénévoles faisaient grève, la France s'arrêterait
- 20/02 Guide des droits et démarches des personnes protégées
- 22/02 Campagne nationale de sensibilisation à la parentalité numérique par le gouvernement
- 02/03 Auchel - Remise du label Ma commune aime Lire et Faire Lire
- 10/03 Annonce de la conférence Consommation - comment trouver l'équilibre en famille
- 26/05 Communiqué de presse Udaf62 - La médiation familiale - appréhender sereinement les vacances
- 02/06 Communiqué de presse Unaf - Projet de loi plein emploi
- 16/06 Retour sur l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Udaf62
- 07/07 L'Udaf62 participe à la Journée Nationale de l'Accès au Droit
- 03/08 Nouvelle permanence Point Conseil Budget à Audruicq
- 11/08 Nouvelle permanence d'information et de soutien aux tuteurs familiaux à Montreuil
- 31/08 Communiqué de presse Udaf62 - L'Udaf 62 souhaite une bonne rentrée scolaire aux familles
- 11/09 Communiqué de presse Unaf - Voyant rouge sur le modèle économique des crèches privées
- 21/09 Annonce du webinaire - Personnes protégées en EHPAD - L'essentiel à connaître
- 02/10 L'Udaf 62 mobilisée pour la Semaine des aidants et la Semaine de la médiation
- 04/10 2 ans de forte inflation ont fait exploser le budget nécessaire à une vie décente
- 20/10 L'Udaf62 et la Médiation pour Aidants et Aidés à la Chartreuse de Neuville
- 31/10 Retour sur le webinaire - Personnes protégées en EHPAD - L'essentiel à connaître
- 10/11 Promotion 2024 de la Médaille de l'Enfance et des Familles
- 01/12 Annonce de la conférence - Famille monoparentale - La grande aventure
- 13/12 Communiqué de presse Udaf62 - L'Udaf aux côtés des familles pour les fêtes de fin d'année



Les professionnels de l'Udaf 62 rencontrent les familles !

2 Oct. 2023 | MAA, Médiation familiale

A l'occasion de la semaine des aidants, puis de la semaine de la médiation, les professionnels de l'Udaf 62 vont à la rencontre des familles du département. Durant ces deux semaines, venez les rencontrer à l'occasion de 20 événements organisés sur notre territoire...

[lire plus](#)



Communiqué de presse : L'Udaf 62 aux côtés des familles pour les fêtes de fin d'année

13 Déc. 2023 | institutionnel

Communiqué de presse du 12 décembre 2023
L'Udaf 62 aux côtés des familles pour les fêtes de fin d'année. Institution engagée avec et pour les familles, l'Union Départementale des Associations Familiales du Pas-de-Calais est le porte-parole officiel des 416 000...

[lire plus](#)





COMMUNICATION DIGITALE

LETTRE ÉLECTRONIQUE DE L'UNAF



Informations exclusives pour les membres du réseau Unaf - Udaf - Uraf

LA LETTRE réseau INTERNE

Chaque semaine,
un regard porté
sur l'actualité familiale

En 2023, **7 articles sont parus** sur la lettre électronique de l'Unaf, transmise au réseau des Unions Régionales et Départementales de France.

04/01/2023

Sensibilisation des salariés et des administrateurs à la sobriété énergétique

A l'occasion du Conseil d'Administration et de la réunion d'équipe salariée de fin d'année, l'Udaf a présenté son plan de sobriété aux administrateurs et aux salariés afin que chacun puisse comprendre les enjeux et adopter les bons gestes pour répondre à la demande gouvernementale d'une réduction immédiate de la consommation d'énergie.

15/02/2023

Ateliers de parole pour enfants de parents séparés

L'Udaf met en place des ateliers de parole et de soutien pour les enfants (entre 8 et 15 ans) concernés par les situations de séparation/divorce, ainsi que pour leurs parents.

09/03/2023

Si les bénévoles faisaient grève, la France s'arrêterait

Le 18 janvier 2023, près de 80 personnes étaient réunies pour assister aux vœux de l'Udaf et à une conférence dédiée au bénévolat. Grâce à l'analyse éclairée de Dan Ferrand Bechmann, sociologue, des bénévoles témoins, familles, bénévoles, associations, et partenaires ont tenté de répondre à la question : "Si les bénévoles faisaient grève, que se passerait-il ?"

15/03/2023

Cérémonie de remise du label « Ma commune aime Lire et faire lire » à la ville d'Auchel

Le 2 mars 2023, la coordination Lire et Faire Lire en Pas-de-Calais, a organisé, avec la ville d'Auchel, une cérémonie officielle de remise du label "Ma commune aime Lire et Faire Lire", en présence de l'association nationale Lire et Faire Lire, d'élus et professionnels de la ville, et de lecteurs bénévoles.

22/06/2023

L'Udaf 62 a organisé son Assemblée Générale à Boulogne-sur-Mer

Le 8 juin 2023, l'Udaf 62 a organisé son Assemblée Générale dans la Ville de Boulogne-sur-Mer. L'occasion de dresser le bilan de l'année 2022, et d'évoquer les projets à venir. L'après-midi était consacrée à un focus sur les enjeux de la transition écologique et énergétique pour les associations.

25/10/2023

L'Udaf 62 et la Médiation pour aidants et aidés à la Chartreuse de Neuville

Dans le cadre de la Journée Nationale des Aidants, la Chartreuse de Neuville, en partenariat avec l'Udaf 62 et d'autres partenaires, a organisé un événement, le mardi 3 octobre 2023, autour du thème de l'aidance, ou comment mieux vivre le présent, accompagner et prévoir au mieux l'avenir ?

08/11/2023

Retour sur le webinaire : personnes protégées en EHPAD, l'essentiel à connaître

Un webinaire a été proposé par l'Udaf 62 le 16 octobre 2023 pour répondre à toutes les questions que se posent les proches des personnes protégées lors de l'entrée et du séjour de ces dernières en EHPAD.



COMMUNICATION DIGITALE

RÉSEAUX SOCIAUX

UNIS
POUR LES
FAMILLES

PORTE-PAROLE DES FAMILLES
EXPERTE DE LEURS REALITES DE VIE
RESEAU DE SERVICES AUX FAMILLES
ANIMATEUR ASSOCIATIF



2023



CRÉÉ EN MARS 2020

CRÉÉ EN JUIN 2023

584
abonnés

84
abonnés

3 400
personnes
ont visité la
page

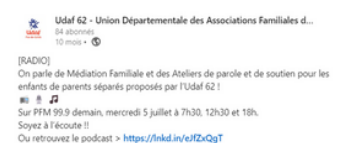
173
personnes
ont visité la
page

230
publications
(20 par mois)

27
publications
(4 par mois)

22 000
vues
(95 par publication)

1 759
vues
(65 par publication)



Tout au long de l'année 2023, les professionnels de l'Udaf 62 ont conçu des pastilles d'information en direction des familles, diffusées toutes les semaines sur la page Facebook de l'Udaf 62

10



MÉDAILLE DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES

Distinction honorifique décernée aux personnes ayant élevé au moins 4 enfants de nationalité française dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans, ou **aux professionnels et bénévoles qui ont dédié leur vie à l'accompagnement, la protection, la défense de l'enfance et des familles.**

31994

familles récipiendaires
depuis 1964

56 dossiers instruits

53 Médailles décernées

2023

- 47 à des mères de familles
- 3 à des pères de familles
- 2 à des personnes qui dédient ou ont dédié leur vie professionnelle dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants
- 1 à une personne ayant rendu des services exceptionnels dans le domaine de la famille (sur décision du Ministre chargé de la Famille)

39 communes concernées

Objectifs

Célébrer les familles et les professionnels qui les accompagnent.



Pour qui

Les personnes qui **élèvent ou ont élevé des enfants** ainsi que les **bénévoles et professionnels** qui **ont dédié leur vie à l'accompagnement, la protection, la défense de l'enfance et des familles.**

Où



Avec le soutien de Conseil Départemental et des services de la Préfecture du Pas-de-Calais, la Médaille de l'Enfance et des Familles est déployée de manière partenariale et transversale (avec les collectivités locales) et reconnaît les familles au sein desquelles sont assurés la qualité de vie de l'enfant et le développement de son autonomie pour lui permettre d'appréhender sa future citoyenneté.





MÉDIATION FAMILIALE

La médiation familiale est une activité historique de l'Udaf 62. Déployée dans sa version conventionnelle d'**accompagnement aux parents en cours de séparation** à partir de 1996, étendue ensuite sur le volet judiciaire, elle s'est élargie au fil des années à la **médiation parents ados**, puis la **médiation intergénérationnelle**, la **médiation pour aidants et aidés** et la médiation successorale pour former une offre s'adressant à des publics de tous les âges.

Objectifs

Apporter un soutien aux familles dans des moments de difficultés, de tensions ou de conflits, et notamment dans des contextes de séparation nécessitant la mise en place de nouveaux cadres pour l'exercice de la coparentalité

Accompagner les familles aidant un proche en situation de handicap ou de dépendance et pour lequel des décisions concertées sont nécessaires dans un contexte d'épuisement, de vulnérabilité et/ou de tensions familiales

Où

La **médiation familiale** est menée sur 6 antennes de développement social : **Calais, Boulogne-sur-mer, Montreuil, Arras, et Bassin minier : Carvin, Lensois.**

La Médiation Familiale à distance, développée en période de pandémie COVID, se déploie sur le département avec la création d'une plateforme dédiée sécurisée.

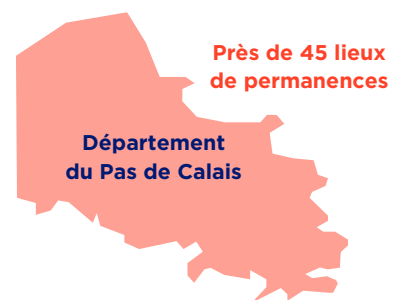
Le périmètre de la **médiation aidants aidés** est plus large et couvre l'**ensemble du territoire départemental**

Pour qui

Les couples, les parents en cours de séparation, les ex-conjoints rencontrant des difficultés d'entente et d'organisation de la coparentalité.

Les parents rencontrant des difficultés avec leurs adolescents, voire les adolescents rencontrant des difficultés d'échanges avec leurs parents

Les familles en difficultés dans l'accompagnement de proches en situation de handicap ou dépendantes.





MÉDIATION FAMILIALE SUITE

La médiation familiale est un dispositif utile au bon fonctionnement de la société qui permet de **réguler les tensions**, de **restaurer des liens fragilisés** et d'**organiser les conditions de parentalité optimales** pour un développement serein des enfants.

Le nombre élevé de médiations menées dans le département conforte l'idée d'un **réel besoin des familles** sur l'ensemble des antennes de développement social de la CAF 62, sur les territoires urbains et ruraux couverts par l'Udaf 62.

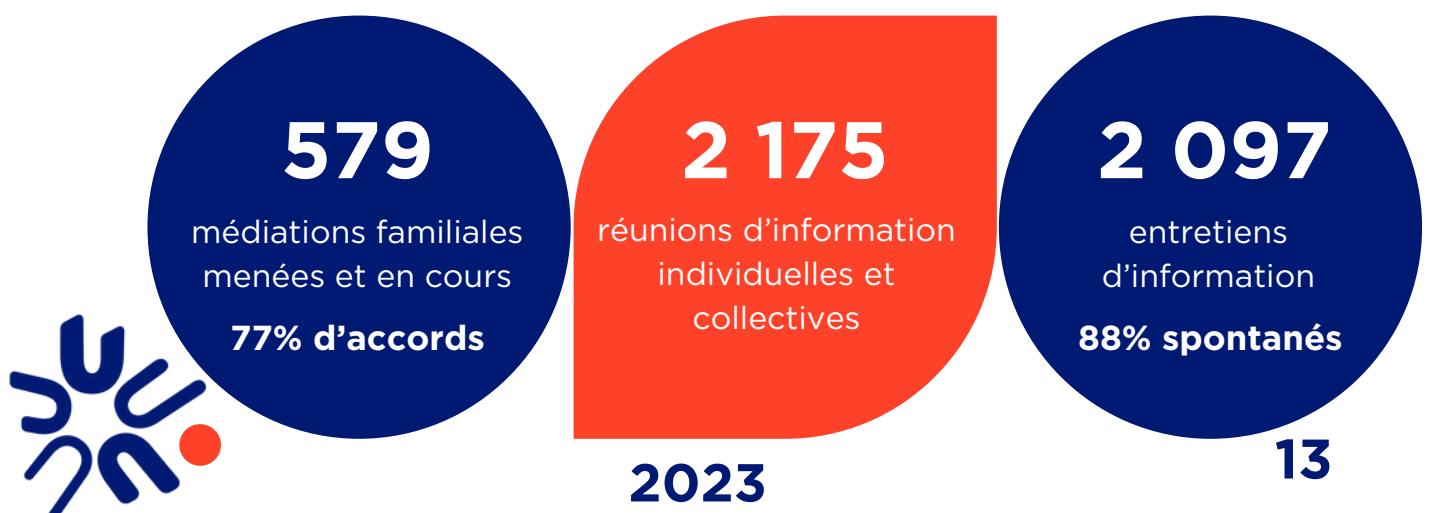
- **Temps et espace dédié au dialogue,**
 - **Accompagnement bienveillant par un tiers formé, neutre et impartial,**
 - **Accompagnement à la rédaction d'accords dans des délais très courts,**
 - **Transfert de modalités de communication positifs,**
 - **Coût modique du dispositif,**
 - **Disponibilité à des horaires atypiques,**
 - **Proximité des lieux de permanence...**
- Sont autant d'atouts pour convaincre les familles d'avoir recours à la médiation familiale

Une hausse du nombre de médiations en 2023 par rapport à 2022 s'explique par :

- **une communication élargie** (auprès de l'ensemble des collectivités locales du département lors d'une action de promotion d'envergure, auprès des publics de la CAF, des CPAM, du Réseau France service lors de la semaine nationale de la médiation en octobre, associées à des interventions radiophoniques ponctuelles) et une promotion continue réalisée par les médiateurs familiaux lors de leurs actions de communication auprès des partenaires
- **le retour à un volume annuel régulier** (fin des effets d'accélération et décélération liés à la crise sanitaire et aux confinements)
- **un renfort des effectifs de professionnels**, notamment sur le calaisis,

La médiation pour aidants et aidés a, pour sa part, connu une augmentation très nette en 2023, à la faveur d'une communication accrue et plus ciblée.

Majoritairement menés en présentiel, 208 entretiens d'information et séances de médiation ont, par ailleurs, été réalisés à distance.





MÉDIATION FAMILIALE SUITE

L'offre de service de médiation familiale se déploie à la faveur de partenariats :

- avec la **CNAF** et la **CAF** au titre du soutien à la parentalité,
- avec la **MSA**, au titre du soutien aux familles dans le monde rural,
- avec les **Tribunaux Judiciaires** du Pas-de-Calais dans le cadre des accompagnements hors et après divorce, des tentatives de médiation préalable,
- avec la **Cour d'Appel de Douai** et le **Conseil départemental d'accès au droit**,
- avec la **CNSA** dans le cadre du soutien aux aidants familiaux,
- avec l'**Unaf**, dans le cadre de la convention d'objectifs signée avec l'État.

Elle associe également les communes, les CCAS du département, les établissements d'enseignement secondaire et l'Inspection académique, les antennes CAF, les agences CPAM, le réseau France service, les collectivités territoriales, les MDS, les maisons des aidants, les plateformes de répit, les associations locales, le réseau des travailleurs sociaux, les centres hospitaliers, ...



Édition 2023 de la semaine des aidants et de la semaine de la médiation

Les professionnels de l'Udaf62 sont allés à la rencontre des familles dans tout le département du Pas-de-Calais afin de leur présenter les différents services et actions qu'ils mènent au quotidien dans l'intérêt des familles.





AUTOUR DE LA MÉDIATION FAMILIALE

AUDITIONS DE MINEURS

L'Udaf 62 réalise les auditions de mineurs, 1 à 2 matinées par mois, sur désignation des Juges aux affaires familiales du Tribunal Judiciaire d'Arras, et plus ponctuellement, sur désignation de la Cour d'Appel de Douai.

Le mineur peut être entendu seul, en présence d'un avocat ou avec la personne de son choix.

Les 4 grandes phases de l'audition

- un temps d'informations et d'explications (se présenter, expliquer le rôle du juge, le déroulement de l'audition)
- un temps de mise en confiance (rassurer, dédramatiser, détendre l'atmosphère...)
- un temps de recueil de la parole de l'enfant (récit libre de l'enfant, questions de relance, de précision...)
- un temps de clôture (lecture de compte rendu au mineur, questions de l'enfant, recueil du ressenti de l'enfant en fin d'entretien...)

Le compte-rendu réalisé par l'auditeur est adressé au juge aux affaires familiales sous 48H.



Objectifs

Permettre à l'enfant de s'exprimer au plus près de ce qu'il ressent et de participer, de sa place, à la procédure judiciaire, notamment, sur les questions relatives à l'organisation des droits de visite et d'hébergement.

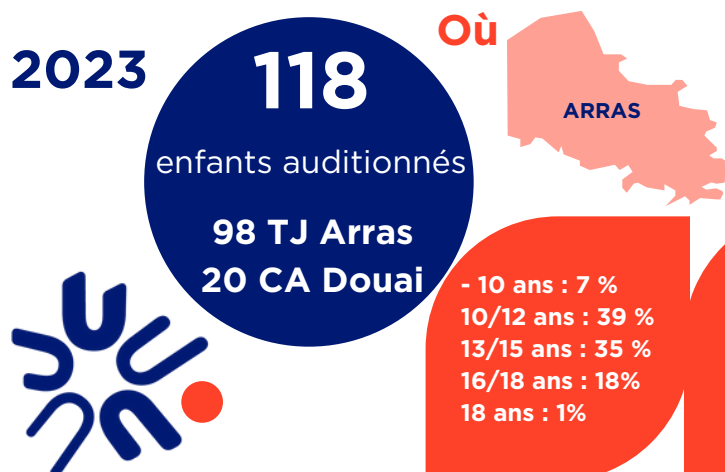
Lui donner la possibilité de s'exprimer c'est aussi lui signifier qu'il n'est pas obligé de le faire, qu'il n'a pas un choix à faire entre ses parents et que la décision appartient au juge, cette décision pouvant ne pas correspondre à ses souhaits.

Pour qui

Dans toutes les procédures le concernant, **le mineur capable de discernement** peut être entendu, à sa demande, par le juge ou par une personne désignée par celui-ci à cet effet.

La demande d'audition peut être soumise au juge à tout moment de la procédure, elle **peut être formulée par le mineur lui-même, par les parents, l'un des deux parents ou par le juge.**

Il appartient aux titulaires de l'autorité parentale, le tuteur ou, le cas échéant, à la personne ou le service à qui il a été confié d'informer le mineur de son droit à être entendu.



- 10 ans : 7 %
10/12 ans : 39 %
13/15 ans : 35 %
16/18 ans : 18 %
18 ans : 1 %

Autant de filles que de garçons

10
auditions réalisées en présence d'un avocat



AUTOUR DE LA MÉDIATION FAMILIALE

PEP'S - PARCOURS POUR LES ENFANTS DE PARENTS SÉPARÉS

En 2023, **les PEP'S** sont animés par un médiateur familial D.E. et une art thérapeute. Un atelier est composé de **5 sessions/rencontres de 2h30** (espacées de 2 semaines entre elles) avec **entre 4 et 8 enfants** par groupe (**les parents participent** à la dernière session) des mercredis ou des samedis après-midi dans un lieu neutre et confidentiel.

Objectifs

Favoriser l'expression des émotions et difficultés vécues par les enfants pendant ou après la séparation de leurs parents, en s'appuyant sur des supports ludiques.

Permettre aux enfants d'explorer, avec des pairs, leurs difficultés et de faire émerger et d'élaborer des solutions d'enfants pour mieux vivre la situation.

Faciliter un nouveau dialogue avec leurs parents.



Où



ARRAS



Pour qui

Les enfants concernés par une situation de séparation ou de divorce de leurs parents

- Enfants de 8 à 11 ans
- Enfants de 12 à 15 ans

Présence des parents lors de la dernière rencontre



Pep's
Parcours pour les enfants de parents séparés

Vous êtes divorcé ou séparé et vous voulez aider votre enfant à mieux vivre sa situation familiale :

Inscrivez-le aux ateliers Pep's !

L'UdaF accueille votre enfant au sein d'ateliers collectifs de paroles où il pourra exprimer ses émotions et partager ses questions avec d'autres enfants de son âge.

Cet accompagnement vous permettra aussi de mieux communiquer avec votre enfant sur les difficultés qu'il vit dans ce contexte de séparation.



2023

5

ateliers

7

enfants
de 7 à 12 ans

14

parents





ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE

POINT CONSEIL BUDGET

Le **Point Conseil Budget** est une structure d'accueil, ouverte à tout public, destinée à **accompagner toute personne rencontrant des difficultés budgétaires** et ayant besoin d'un accompagnement.

Les objectifs sont de prévenir le surendettement et de favoriser l'éducation budgétaire. Il vient compléter l'offre de service des structures d'actions sociales, dans la mesure où l'accueil se veut non stigmatisant, favorisant l'accessibilité pour tout type de public, indépendamment de la situation professionnelle ou le niveau de ressources.

Objectifs

- Permettre à toutes les personnes, quelles que soient leurs ressources, de bénéficier d'aide et de conseils pour gérer leur budget
- Proposer un accompagnement aux publics potentiellement à risque (les jeunes en cours d'autonomie, et les familles monoparentales)
- Prévenir les situations de surendettement en proposant des alternatives

Pour qui

Toute personne qui souhaite améliorer la gestion de son budget, anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle ou faire face à une situation financière difficile.

Où

12 lieux de permanences

Arrondissement d'Arras
Arrondissement de Lens
Arrondissement de Saint-Omer
Secteur Calais sud

Départemental pour le PCB à Distance

Ce que nous proposons

- Diagnostic budgétaire
- Information et orientation
- Accompagnement budgétaire
- Accompagnement à la procédure de surendettement
- Animation d'ateliers collectifs de prévention



2023

403

bénéficiaires
d'accompagnements
individuels et
d'ateliers collectifs

28

ateliers collectifs de
prévention budgétaire

62%

des suivis individuels
concernent
l'accompagnement au
montage de dossiers de
surendettement





ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE

POINT CONSEIL BUDGET SUITE

Conférence

Le 22 mars 2023, à Courcelles les Lens, l'Udaf 62 a proposé à Nathalie Bouvier, Directrice Adjointe de l'ADAC (Accompagner, Dynamiser, Agir, Créer) et Olivier Locquet, Directeur Adjoint de la Banque de France Pas-de-Calais de **croiser leurs regards et d'apporter des conseils quant à la gestion budgétaire et l'équilibre à trouver pour vivre plus sereinement en famille.**



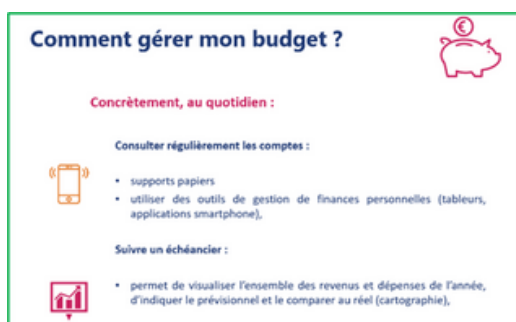
Les actions collectives

Afin d'éviter les risques de surendettement, l'**Udaf62 entend prévenir les situations fragilisant les familles en proposant les actions d'informations collectives.**

Depuis la première labellisation, nous avons œuvré, dans un premier temps, de concert avec la Banque de France, pour proposer des rencontres collectives avec les publics, nous avons conçu des contenus d'actions collectives que nous animons grâce à des supports déjà existants et également des outils que nous créons.

Des **ateliers collectifs thématiques de prévention à la gestion budgétaire** sont donc proposés aux partenaires par l'Udaf62, et animés par les Conseillères en Économie Sociale et Familiale. L'organisation de ces temps est formalisée par une convention de partenariat qui cadre ces interventions.

L'objectif de ces temps est de **transmettre des informations et des conseils sur la gestion du budget**, les crédits à la consommation, la gestion des factures et les droits sociaux ou sur tout autre sujet relatif à la consommation et au budget, et donc de **prévenir toutes les difficultés financières liées à la gestion d'un budget.**





ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE

MICROCRÉDIT

L'Udaf 62 propose un accompagnement aux demandeurs de microcrédit personnel.

Le microcrédit personnel est un **crédit personnel dont la somme empruntée peut être comprise entre 300€ et 8000€, destiné aux personnes exclues du système bancaire classique** (faibles revenus ou situation professionnelle fragile) et qui permet de financer des projets pour faciliter le retour vers l'emploi des personnes qui sont exclues du marché du travail.

L'Udaf 62 accueille les demandeurs, et aide à constituer la demande, elle veille à ce que les critères soient remplis.

Elle transmet le dossier aux établissements bancaires agréés, et accompagne le bénéficiaire tout au long du processus et ce jusqu'au dernier remboursement.

Objectifs

- Rendre le microcrédit accessible aux ménages qui pourraient en bénéficier et ce, quel que soit leur secteur géographique
- Proposer aux ménages un accompagnement adapté et confidentiel à la procédure de microcrédit (de la constitution de la demande, au respect du plan de remboursement)

Pour qui

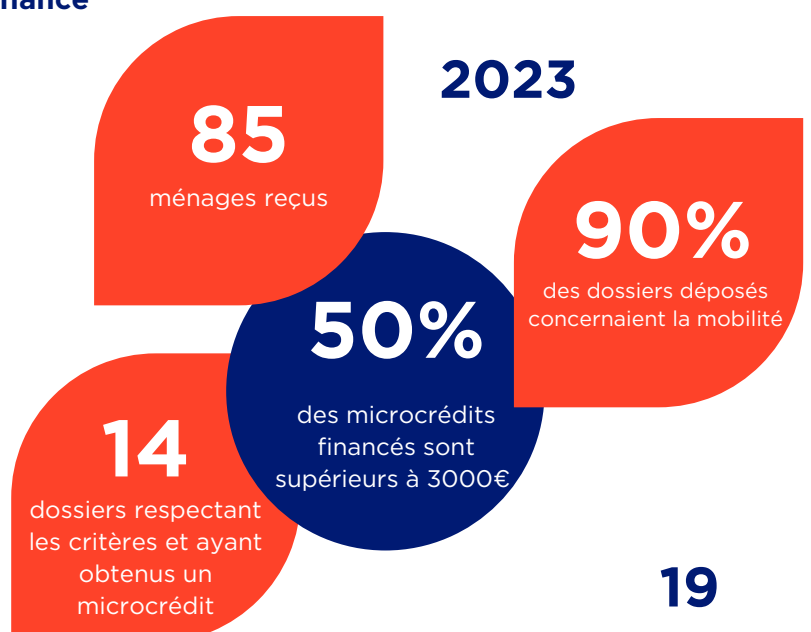
Les personnes fragilisées sur le plan socio-économique dont l'accès au crédit bancaire classique est difficile

Où



Les organismes bancaires partenaires

- BNP
- Crédit Mutuel - la Caisse Solidaire
- Creasol
- Caisse d'Epargne - Parcours Confiance





DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE

LIRE ET FAIRE LIRE

Plaisir de lire, plaisir de partager. Lire et faire lire est un programme de développement du **plaisir de la lecture** et de la **solidarité intergénérationnelle** en direction **des enfants** fréquentant les structures éducatives, culturelles et associatives (écoles, centres de loisirs, crèches, bibliothèques, collèges, ...) et **de leurs parents** lors de **séances de lecture animées par des bénévoles** et organisées **en petit groupe**, une ou plusieurs fois par semaine dans une démarche axée sur le plaisir de lire et de partager des moments propices à la **création et à la consolidation du lien parents/enfants**.

L'Udaf 62 coordonne cette action en partenariat avec la Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais.

Objectifs

- Donner le goût de la lecture et de la littérature aux enfants
- Favoriser le contact intergénérationnel
- Soutenir la parentalité en favorisant, par la lecture, la transmission dans les familles
- Lutter contre l'illettrisme
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées
- Souligner l'accès à la culture pour tous sans discriminations

Pour qui

- Les enfants
- Les parents
- Les structures éducatives, associatives, sociales ou culturelles
- Les partenaires des Antennes de Développement Social (ADS) de la CAF
- Les bénévoles de + de 50 ans

Où



Département du Pas-de-Calais

2023

3 596

parents

486

lecteurs bénévoles

34 992

séances de lecture

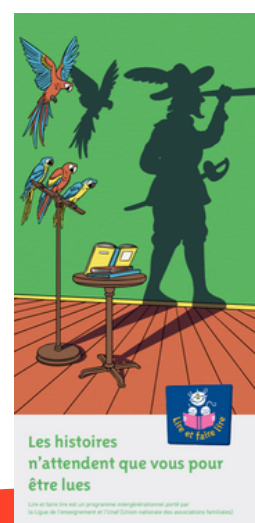
316

structures accueillantes

17 982

enfants

20





DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE

LIRE ET FAIRE LIRE SUITE



Les actions particulières

Au-delà des séances de lecture proposées chaque semaine dans les structures accueillantes, et grâce au réseau de bénévoles et de structures partenaires constitués par le déploiement de Lire et Faire Lire, d'autres dispositifs de développement de la lecture et de lutte et prévention de l'illettrisme en direction des familles, des parents, ont pu voir le jour :

Happyfamilivres

Dispositif d'emprunt de livres jeunesse est simple et gratuit s'adressant à toutes les familles qui fréquentent des structures Petite Enfance PSU d'Arras, Saint Laurent Blangy et Calonne Ricouart (déploiement complémentaire en 2024)

Familles en médiathèque

Visite de médiathèque par les familles et présentation d'albums avec l'atelier Média de Carvin

Rencontre d'auteur en famille

Rencontre et échange avec l'auteur jeunesse Adrien Parlange à destination des familles, à Auchel, ville labellisée « Ma commune aime Lire et Faire Lire »

Lectures en prison

Séances de lecture au centre de détention de Bapaume auprès d'enfants et de leur parent détenu

Lire dans les musées

Séances de lecture régulières au musée des Beaux-Arts d'Arras et au musée du Louvre-Lens

Ciné-lectures

Temps de lecture de livres jeunesse en direction de jeunes enfants et de leurs parents au cinéma Megarama d'Arras

Histoires partagées

Séances de lecture auprès de familles du CHRS 9 de cœur de Lens

Festival du conte en yourte

Lectures de contes en musique auprès de jeunes et d'adultes en situation de handicap avec l'APEI de Lens





DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE

LIRE ENSEMBLE

Imaginée et lancée sur notre département, **LIRE ENSEMBLE** est une action de lecture auprès de personnes âgées, de personnes en situation de handicap, de personnes en précarité sociale et culturelle.

Nous proposons des temps de lecture plaisir auprès des publics, en accord et en concertation avec les responsables et animateurs des structures dans lesquelles les interventions ont lieu. Les séances de lecture sont animées par des bénévoles lecteurs selon un calendrier défini avec les structures qui les accueillent.

Objectifs

- Permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie, aux personnes en situation de handicap, aux personnes en précarité éducative et sociale d'acquérir ou de redécouvrir les connaissances culturelles nécessaires au "vivre ensemble"
- Recréer du lien social et intergénérationnel
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées en perte d'autonomie, des personnes en situation de handicap, des personnes en précarité éducative et sociale

Pour qui

- Personnes âgées en perte d'autonomie
- Personnes en situation de handicap
- Personnes en situation de vulnérabilité sociale et/ou culturelle

Où



Département du Pas-de-Calais



Des séances de lecture pour des personnes vulnérables

Lire ensemble est une action de proximité, coordonnée dans le Pas-de-Calais par l'UdaF 62, qui propose des séances de lecture animées par des bénévoles auprès de personnes en situation de vulnérabilité, accueillies dans des structures locales.

« Depuis qu'une bénévoles de Lire ensemble lit à ma mère toutes les semaines, elle a regagné un intérêt pour la littérature et me demande de lui apporter des livres et de lui en lire. »

« Très enrichissant pour les résidents d'échanger avec la lectrice car les personnes se confient davantage. Petit à petit, les résidents prennent confiance et s'habituent aux ateliers du lundi après-midi. »

« Lire ensemble permet d'aller vers des personnes en situation d'isolement pour travailler ensemble à douceur sur la lecture, une utilisation des livres très simple. »

16
lecteurs bénévoles

238
bénéficiaires

560
séances de lecture
9
structures accueillantes

2023





INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

Cette action propose aux familles du département un **service unique et gratuit d'information sur les mesures de protection juridique**.

Elle est menée **en partenariat avec les services associatifs mandataires judiciaires volontaires**. Le service s'appuie sur un réseau de professionnels et de structures permettant la mutualisation des compétences et des ressources. Trois services mandataires judiciaires participent au déploiement du dispositif : l'ATPC, le SAAP de La Vie Active et le STP ASRL.

L'Udaf62 assure la coordination départementale de cette action : elle est chargée du soutien logistique et organisationnel des services pour la gestion du secrétariat, les orientations et les prises de rendez-vous des familles.

A la demande de la DREETS, le CREAL porte la coordination régionale du dispositif, il assure l'harmonisation des pratiques entre les 5 départements.

Objectifs

- Informer, animer et développer l'information sur la protection juridique des majeurs
- Accompagner les familles et acteurs du champ de l'autonomie ainsi que du sanitaire sur la thématique des mises sous mesure de protection et leurs conditions de mise en œuvre
- Proposer des actions collectives aux partenaires et à destination des familles

Pour qui

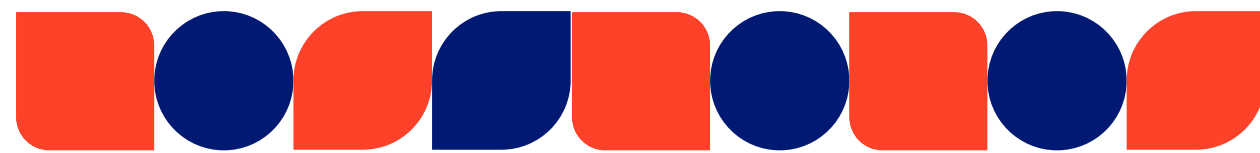
- Personnes se questionnant sur la nécessité de solliciter une mesure de protection judiciaire pour un proche
- Personnes appelées à exercer ou en charge d'une mesure de protection pour un proche
- Personnes mandatées dans le cadre d'un mandat de protection future

Où

Arras
Saint Nicolas
Berck-sur-Mer
Béthune
Boulogne-sur-Mer
Calais
Lens
Montreuil
Saint-Omer



Deux solutions pour vous aider
Pour les familles :
0 805 80 20 20 (Service gratuit)
Pour tous :
<http://protection-juridique.creahdf.fr/>



INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX SUITE

Les actions d'information collectives

L'Udaf 62 est intervenue et a participé à 14 rencontres qui ont permis à la fois de faire la promotion du dispositif et d'informer familles et professionnels sur les mesures de protection des majeurs.



Zoom sur le Webinaire

En octobre 2023, le Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux du Pas-de-Calais, en collaboration avec la Juridiction de Montreuil-sur-Mer et l'EHPAD de Saint-Nicolas-lez-Arras, a organisé un **webinaire consacré aux questions que se posent les proches des personnes protégées lors de l'entrée et du séjour de ces dernières en EHPAD**. Cette manifestation a réuni 40 participants.

Personnes protégées en EHPAD : l'essentiel à connaître

GRATUIT ET OUVERT À TOUS

Participez au webinaire
Lundi 16 octobre 2023
14h - 16h

Inscription et renseignements
0 806 80 20 20 Service gratuit + prix appelé
pasdecals@protegerunproche.fr

PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS
Le service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux



2023

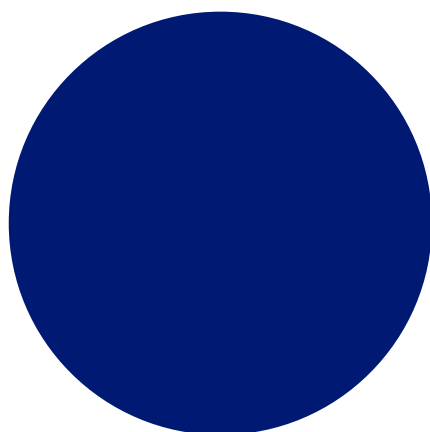
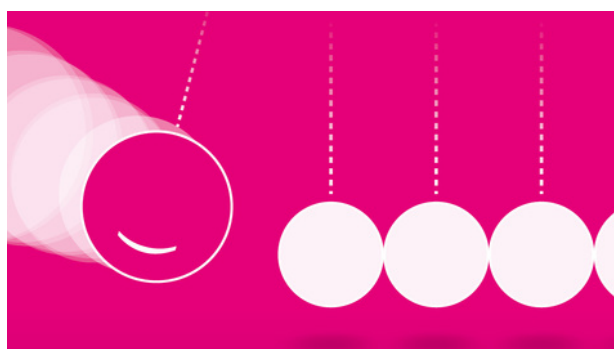
Le service a connu, en 2023, une augmentation de 12% du nombre de demandes. Alors que le nombre de rendez-vous téléphoniques programmés est constant, il est constaté une augmentation du nombre de rendez-vous physiques. *Les conséquences de la crise sanitaire ont disparu, les bénéficiaires préfèrent désormais retrouver ce lien physique, et le contact humain.*



2023



Udaf
Pas-de-Calais



Udaf 62
16 boulevard Carnot
62000 ARRAS

udaf62@wanadoo.fr
03 21 71 83 84

www.udaf62.fr  

